

## Un petit projet : la signalétique rurale

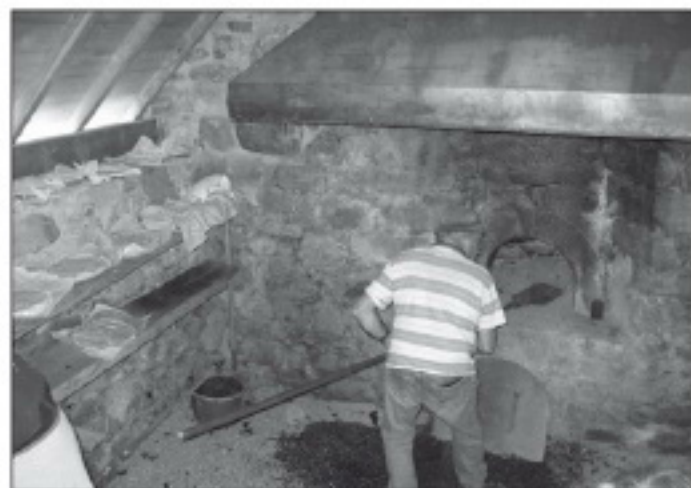
Dans le premier bulletin municipal, nous avons évoqué un projet qui aurait pour objectif de nommer les rues de notre village. Jusqu'à présent peu de volontaires se sont présentés pour participer à ce travail, mais cela ne nous a pas empêché d'avancer. A l'aide de plans cadastraux nous avons identifié les rues,

les chemins, les impasses et l'emplacement des futurs panneaux. Le travail étant bien avancé, nous pouvons faire appel aux personnes qui détiennent la mémoire collective pour attribuer des noms à ces voies ou places, mais aussi pour valider la pertinence de tel ou tel emplacement. Nous organiserons une

rencontre de travail à la salle de réunion de la maison de la vallée le vendredi 16 octobre à 20 heures. Il est donc fait appel à toutes les bonnes volontés. C'est un petit projet essentiel à l'heure du GPS!

## LA VIE LOCALE

### ► Inauguration du Four des Ranguis



Les préparatifs ont commencé la veille avec la mise en chauffe du four par le boulanger «Joseph Ricou», aidé des bénévoles de Festi Drac. Les tourtes ont été réalisées pendant la journée de vendredi dans les cuisines du Brudou par des bénévoles avec comme chef de cuisine Madame le Maire. La pâte à pain a été achetée à la boulangerie Villard de Pont du Fossé. Sous un soleil magnifique, le samedi 16 mai, la place St Joseph s'est animée pour recevoir plusieurs manifestations. A partir de 11 heures, Emilie Catier Faure, stagiaire au service animation de la commune a dévoilé le sentier du patrimoine «Au fil du Drac, au fil du temps» avec de petites pièces de théâtre jouées par les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Pont du Fossé. Après un discours de Madame le Maire et du conseiller général, Patrick Ricou, le ruban de l'inauguration a été coupé. Pendant l'apéritif offert par la municipalité et les Pizzérias de Pont-du-Fossé, il fallait faire preuve de patience pour acheter pain et tourtes. La recette de cette vente soit 400 euros sera affectée pour la souscription du four de la Coche en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. La tranche des travaux de la restauration du four des Ranguis s'élève à 44 390 € HT

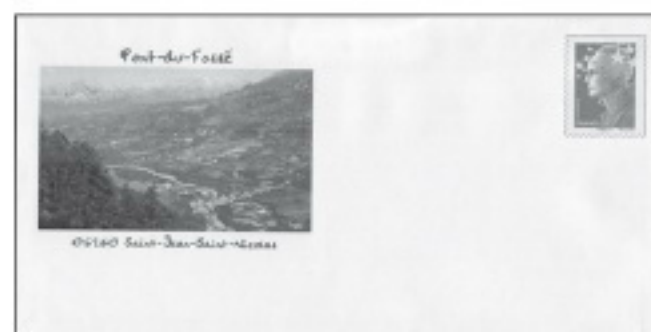
### ► Concours villages fleuris

Mardi 7 Juillet, trois personnes du Comité Régional de tourisme Provence Alpes Côte d'Azur ont fait le déplacement pour visiter notre village qui participe au concours régional des villes et villages fleuris pour l'été 2009. Les critères de notation sont divers et les évaluations portent aussi sur l'habitat et l'urbanisme, la rénovation du patrimoine bâti, la mise en valeur des sites et monuments historiques, l'éclairage et l'enfouissement des lignes aériennes. L'entretien du village entre également en compte dans l'attribution du label (entretien de la voirie, des surfaces engazonnées, des talus, berges, pistes, cours d'eau, etc...) ainsi que des actions œuvrant à la sensibilisation du public (actions pédagogiques, manifestations médiatiques, etc...) Depuis l'an dernier, les mesures d'économie d'eau sont notées par le jury.

Notre commune de St Jean St Nicolas possède 2 fleurs depuis la remise des prix du concours régional 2008 réalisé sur la saison de l'été 2007.

La visite a été organisée par Pascal Dimitriadès responsable des espaces verts pour la saison 2009 et Jean Pierre Viennet, adjoint.

### ► Enveloppes « prêt à poster »



Une convention entre La Poste et la commune de St Jean St Nicolas a permis la réalisation d'une nouvelle enveloppe de prêt à poster avec comme support une vue du village de Pont-du-Fossé et son bocage. La maquette a été conçue par la municipalité et l'impression a été réalisée par La Poste. Cette série tirée à 3000 exemplaires sera vendue au bureau de Poste et les tarifs sont dégressifs suivant le nombre. (0.92 euros / enveloppe ; 8.6 euros les 10 ; 66.5 euros les 100 ; 320 euros les 500)



## Attention au « PPR » !

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles est institué par Arrêté Préfectoral sur l'ensemble du territoire communal depuis le 29 août 2006. Selon la zone considérée (B1, B2, etc...)

un règlement définit des conditions particulières de construction. Mais en amont de la construction proprement dite, des études de sols deviennent indispensables (études géotechniques et

hydrogéologiques). Désormais c'est une étape à prendre en compte au tout début de votre projet de construction. Pensez donc à vérifier dans quelle zone du PPR se trouve votre parcelle.

## DECISIONS

### ► Au sujet de l'inhumation

La municipalité a été conduite à prendre une décision difficile pour un sujet délicat et douloureux. En effet comme la plupart des communes environnantes, les agents du service technique procédaient aux différentes phases de l'inhumation des défunts : à savoir procéder à l'ouverture des concessions, au portage du cercueil et la

fermeture des concessions. La réglementation rendait obligatoire la formation des agents, leur protection compte tenu des risques bactériologiques et psychologiques.

Enfin, le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2.224-1) impose que les frais liés au fonctionnement de ce service, inhumation, soient financés par l'usager et non par l'impôt.

La commune n'assurant plus ce service, il convient de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de son choix qui se mettra en relation avec les services de la mairie pour préciser l'organisation de l'inhumation et le lieu précis de la concession.

## EXPLICATIONS

### ► Une plate-forme de retraitement des matériaux inertes aux Ricous

En décembre 2008, l'entreprise SATP dirigée par M. Bonthoux a déposé en Préfecture un dossier de déclaration pour la mise en place d'une plate-forme de retraitement des matériaux inertes du bâtiment et des travaux publics à savoir les gravats, la terre, les pierres.

Un site, la parcelle communale C641 d'une superficie de 7 635 m<sup>2</sup>, utilisée depuis des décennies comme lieu de stockage voir de décharge de divers matériaux paraissait être à même d'accueillir cette unité. Le dossier présenté par l'entreprise prévoyait les mesures environnementales adaptées et de protection contre la poussière et le bruit.

De plus, un courrier adressé à la commune par le Président de la Communauté de Communes en novembre 2008, en charge de cette compétence, rappelait la nécessité impérieuse de fermeture de la décharge des Foulons pour cause de saturation.

Le projet de plate-forme de retraitement est une solution écologique de traitement et valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics puisque réutilisés sur de nouveaux chantiers (rendement de matériaux à recycler est estimé entre 70 et 90 %) et est donc une solution de substi-

tution à la décharge des Foulons.

Les riverains, dès la mise en place de la plate-forme, sont venus en mairie pour dire leur mécontentement et leur souhait de voir cette unité se mettre en place ailleurs. Afin de répondre à cette demande, une autre implantation est en cours d'étude, auprès des services de l'Etat.

### ► Le déneigement

Le déneigement en cette saison ne paraît pas être d'actualité, cependant il est intéressant de débattre de certains sujets à « tête reposée ». En novembre 2008, le conseil municipal avait pris la délibération suivante qui instaurait la mise en place de la signature de convention de déneigement avec les habitants de la commune qui le souhaitaient.

Ce service de déneigement des voies privées de circulation était proposé gratuitement.

Un courrier de la Préfecture, en date du 29 décembre 2008 demandait à la municipalité lors d'un prochain conseil de modifier la délibération du 13 novembre 2008. Celle-ci n'était pas conforme à la légalité, en effet un tel service ne saurait être proposé gratuitement dans le cadre notamment, du respect de la libre concurrence prévu par l'article L 420-1 du code du commerce.

Il nous faudra donc reprendre la délibération en tenant compte de cette observation.

